

AVS+, UN SECOND SOUFFLE

L'AVS est le pilier le plus solide et le plus juste de notre système de prévoyance – vieillesse. Le 25 septembre, renforçons-le en disant oui à AVSplus !

Par **Jean-Charles Rielle**, pour le Groupe PSG60+,
Député

Les rentes AVS sont à la traîne des salaires (indexées tous les deux ans sur le renchérissement et, en partie seulement, sur l'évolution des salaires) et sont indispensables pour 80 % des retraité-e-s. Au moment où le 2ème pilier se fragilise avec la diminution des rentes engendrée par la baisse du taux de conversion LPP, il est temps de consolider notre 1er pilier. L'initiative AVS+ propose une augmentation de 10 % des rentes AVS, soit entre 116 et 230 CHF par mois pour les personnes seules et 348 CHF pour les couples.

La situation financière de l'AVS est saine et son mécanisme de financement solide. L'AVS ne repose pas que sur la pyramide des âges. Nous sommes en effet passés d'un ratio de 6,5 actif-ve-s pour un-e retraité-e en 1948 à un peu plus de 3 pour 1. Pourtant, depuis 1975, la part au PIB des dépenses en faveur de l'AVS est restée stable, passant de 5 à 6% du PIB, sans que l'on augmente les cotisations salariales. L'AVS est parvenue à relever tous ces défis parce que ses recettes augmentent avec le nombre d'actifs et la croissance de l'économie (productivité).

La force du système de l'AVS repose aussi sur son effet de redistribution des richesses : comme les cotisations salariales sont prélevées sur l'ensemble du revenu, mais que les rentes sont plafonnées, les assuré-e-s riches paient des sommes importantes sans pour autant bénéficier de prestations plus élevées.

En 1975, un-e retraité-e devait consacrer 40% de son AVS au loyer et à l'assurance-maladie, alors qu'aujourd'hui ces

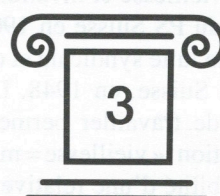
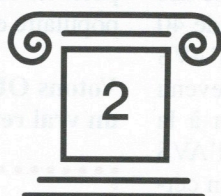
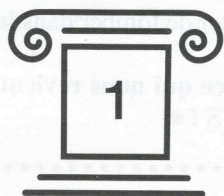
frais englobent 68% de sa rente. C'est pourquoi cette réforme est nécessaire. De plus, l'AVS prend en compte le fait que beaucoup de femmes et aussi de plus en plus d'hommes travaillent à temps partiel ou fournissent du travail familial non rémunéré.

« L'AVS est l'assurance sociale qui profite le plus aux personnes touchant des salaires bas et moyens. »

Pour 38% des femmes et 13% des hommes l'AVS est la seule source de revenu à la retraite ! C'est le moyen le plus équitable de garantir un avoir retraite pour toutes et tous, sans exclure ou prêteriser une catégorie de personnes. Tout le monde sera gagnant, aussi bien les jeunes qui ont tout intérêt à miser sur l'AVS pour compenser les lacunes du deuxième pilier, que les femmes surreprésentées dans les postes à bas salaires et travail à temps partiel, ou encore les indépendant-e-s, qui n'ont pas de deuxième pilier. Estimée à 4 milliard de francs, cette réforme sera financée par une hausse minimale des cotisations salariales de 0.4% pour les employeurs et les salarié-e-s.

Les Socialistes et son Groupe PSG60+ appellent à voter OUI car cette initiative représente une mesure de soutien essentielle pour la majorité des retraité-e-s. ●

Les 3 piliers de la retraite c'est quoi ?



- AVS
- Pour tout le monde
- 8,4% du salaire payés 50/50 entre employé-e et employeur
- Rente égale pour chacun-e
- Prévoyance professionnelle
- Pour tou-te-s les employé-e-s
- Taux variable
- Rente calculée en fonction du capital accumulé
- Prévoyance privée
- Epargne volontaire
- En fonction de ses moyens
- Taux variable selon le marché : ~6% de la somme épargnée/mois